



Missions professionnelles

En deux mots : C'est la garantie d'assistance, de rapatriement, de frais médicaux d'urgence, décès ou invalidité, bagages et effets personnels, incidents de voyage intervenus lors de déplacements professionnels.

Les garanties de base

Le contrat de mission a pour objectif de couvrir les risques propres aux déplacements professionnels des collaborateurs d'entreprise tant au niveau national qu'international.

Les garanties accordées à l'ensemble des collaborateurs sont :

1. Avant le voyage :
 - Assistance administrative et médicale,
 - Information administrative, médicale et sécurité.
2. Pendant et après le voyage :
 - Organisation et prise en charge des frais de rapatriement et médicaux,
 - Assistance et prise en charge des coûts liés à une crise sanitaire, crise catastrophe naturelle ou crise sécuritaire,
 - Capital en cas de décès et invalidité,
 - Bagages et effets personnels,
 - Incidents de voyages de type retard, annulation, détournement de moyen de transport,
 - Responsabilité civile personnelle de vos collaborateurs.

Exemples de sinistres

Un attentat au Caire

Au cours d'une mission confiée par leur entreprise, six salariés sont témoins d'un attentat visant leur hôtel international au Caire.

Aussitôt, l'assureur contrat de Mission met en place, par l'intermédiaire de son assistant, une ligne à disposition des collaborateurs pour leur livrer des conseils sur la conduite à adopter et les procédures à mettre en place afin de garantir leur sécurité. Par ailleurs, l'assureur organise l'évacuation des salariés vers un site sécurisé et prend en charge les frais correspondants, avant de transférer les collaborateurs vers un pays limitrophe.

Conseil n°1 : un risque financier certain

L'importance des sommes qui doivent être engagées en cas d'hospitalisation d'un salarié ou de crise sécuritaire ou autres incidents de voyage ne sont pas l'unique raison qui justifie la mise en place de ces garanties. En effet, la responsabilité de l'employeur sera recherchée systématiquement en cas d'accident survenu pendant un déplacement professionnel si ce type de garanties n'ont pas été mises en cause en amont.

Conseil n°2 : des services essentiels

Quelle entreprise est compétente et dispose des ressources humaines et financières nécessaires pour organiser une cellule de crise et un rapatriement de salariés victimes d'un accident lors d'un déplacement ? Hormis un assistant spécialisé, aucune en réalité.



Un problème de santé aux USA

Lors d'une mission en Californie, un salarié d'une entreprise est victime d'une crise cardiaque et doit donc être hospitalisé d'urgence.

L'assureur de contrat Mission prend en charge les frais médicaux du collaborateur et organise son admission à l'hôpital. Il se charge également du déplacement de son épouse, ce qui inclut les billets d'avion et les frais de séjour et organise aussi la garde des enfants restés au domicile. Il coordonne dans le même temps le retour médicalisé du salarié et de son épouse en France.

COMMENT SOUSCRIRE ?

Pour vous assurer, il vous suffit de nous contacter par téléphone ou de faire directement [une demande de devis en ligne](#) sur notre site.

Les principaux éléments d'appréciation du risque par les assureurs seront :

- le nombre de salariés effectuant des voyages professionnels,
- le rachat ou non de l'exclusion du risque de guerre,
- le montant de garantie décès ou invalidité permanente.

Conseil n°3 : un risque qui ne se limite pas à l'international

Si la mise en place de ces couvertures se fait souvent à l'occasion de déplacements à l'étranger, nous constatons à l'inverse une sous-estimation des besoins pour les déplacements domestiques. En effet, ces derniers sont plus fréquents et exposent un nombre plus élevé de collaborateurs.